

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/47

Date de Convocation : 10/07/2020 **L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.**

Date d'affichage 24/07/2020 **PRÉSENTS :**
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29 **ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DSIL – continuité de la piste cyclable

Vu le projet de travaux de création de la continuité cyclable allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures ;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80 % du montant HT des travaux au titre de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020 ;

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :
- Coût de réalisation des travaux 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC
 - Subvention pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020 à hauteur de 80% du montant HT soit 82 929,60 €
 - Montant restant à la charge de la ville 20 732,40 € HT, plus la TVA de 20 732,40€ soit un total de **41 464,80 € TTC** ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture du Val d'Oise ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions ;
- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise de 80 % du montant HT des travaux.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN